



CONSEIL MUNICIPAL Compte-Rendu du Conseil Municipal du mardi 5 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 avril à 19 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Sylvie OUTURQUIN, Maire.

Etaient présents : Sylvie OUTURQUIN, Thomas JULIEN, Frédéric COMAT, Bernard LESAVRE, Jean-Marc GROSSMANN, Isabelle BOULEY, Patrice FERRERO, Géraldine COMTE, Valérie VAILLER, David ROLAND et Eric BOITTIN

Absents excusés : Néant

Jean-Marc GROSSMANN a été élu secrétaire.

Le Procès-Verbal de la réunion du 24 février 2022 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Avant d'aborder les rapports à l'ordre du jour, le Conseil Municipal accepte l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Droit de préemption urbain.

1) FINANCES

1) Compte administratif 2021 (commune)

Il est présenté par le 1^{er} adjoint et adopté à l'unanimité des présents. Il fait apparaître un déficit en investissement de 15 973,42 € et un excédent en fonctionnement de 31 699,21 €.

2) Affectation des résultats

Après avoir entendu le compte administratif de la commune pour 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter les résultats comme suit (avec reports 2020) :

+271 086,45 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté » (section fonctionnement recettes) avec reprise de l'excédent de +241 934,31 € de l'année précédente et 2 547,17 € au compte 1068 (section investissement recettes).

-7 747,17 € au compte 001 « solde d'exécution investissement reporté » (section investissement dépenses) avec reprise de l'excédent de +8 226,025 € de l'année précédente.

3) Compte de gestion

Le compte de gestion du percepteur est jugé conforme aux écritures de la commune et approuvé à l'unanimité des présents.



CONSEIL MUNICIPAL
Compte-Rendu du Conseil Municipal du mardi 5 avril 2022

4) Subventions aux associations 2021 :

Le Conseil Municipal décide de voter comme suit les subventions aux Associations pour l'exercice 2022 :

A.D.M.R.	500
Amicale (suite à dissolution)	0
Festi Val de Mouge	300
CHART'BO	500
Coop. Scolaire SAINT JEAN LE PRICHE	108
Coop. Scolaire CHARBONNIERES	72
Cté Départ. Anciens combattants	18
DDEN LUGNY	15
Sang et Vie Val de Saône	100
CCAS Animations	300
Amis de l'Ecole (R.P.I.)	170
Conscrits	150
Société chasse	100
P.E.P. 71	20
Foyer rural	500
Divers (attribution ultérieure sur décision CM)	300
Charbonnières Patrimoine	0
Total	3 153

La somme de 3 153 € (trois mille cent cinquante-trois euros) sera inscrite au Budget 2022 à l'article 6574.

5) Subventions classes découvertes coopératives scolaires SENNECE :

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de classes découvertes pour l'année 2022, pour les classes de CM1 et CM2 (4 au 18 mars 2022) :

Pour classe découverte, à MACON (sans couchage), pour l'Ecole Louise Michel de SAINT JEAN LE PRICHE, Madame Marion MONOT, Directrice de l'Ecole Elémentaire, sollicite une subvention de 36 € par enfant (3 enfants concernés)

Pour classe découverte, à MACON (sans couchage), pour l'école de CHARBONNIERES, Madame Emilie SIVIGNON, Directrice de l'Ecole Maternelle, sollicite une subvention de 36 € par enfant (2 enfants concernés).

Le Conseil municipal décide d'allouer à la Coopérative scolaire de l'Ecole de SAINT JEAN LA PRICHE une subvention de 108 € (36X3) et à la Coopérative scolaire de l'école de CHARBONNIERES une subvention de 72 € (36X2).

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 du budget communal 2022.



CONSEIL MUNICIPAL Compte-Rendu du Conseil Municipal du mardi 5 avril 2022

6) Vote des taux d'imposition année 2022 :

Le maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. Après avoir pris connaissance des nouvelles bases pour chaque taxe, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour 2022 et de voter les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 39.10 % (19.02 % part communale et 20.08 % part départementale).
- Taxe foncière (non bâti) : 62,48 %

La Taxe foncière (bâti) reste ainsi inchangée pour notre commune (19,02 %).

7) Vote du budget communal 2022 :

Le Conseil Municipal vote, par chapitre, à l'unanimité, le budget communal 2022 qui s'équilibre comme suit :

- Section Fonctionnement : 503 986 €
- Section Investissement : 241 560 €

II) AMENAGEMENT

1) Déclaration d'aliéner (droit de préemption urbain)

La Commune a été avertie de la mutation de la parcelle B 814, d'une superficie totale de 15a 24 ca, située 41 C Route de Mâcon, en zone UE où est institué le Droit de Préemption Urbain (DPU). Le Conseil Municipal décide de ne pas faire application de son droit de préemption.

2) Déclaration d'aliéner (droit de préemption urbain)

La Commune a été avertie de la mutation des parcelles B 420, B 434 et B 436, d'une superficie totale de 11a 87 ca, situées Le Saugé, en zone UE où est institué le Droit de Préemption Urbain (DPU). Le Conseil Municipal décide de ne pas faire application de son droit de préemption.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS :

Assemblée Générale foyer Rural 31/03

Bilan des activités et présentation des comptes 2021. Le bureau : L'association note le départ de 5 membres du bureau. Le bureau, présidé par Laurence Bert-Marcas, sera voté le 18 avril. De plus, le nouveau bureau votera la reconduction de l'ensemble des activités sportives et bien-être pour l'année prochaine. Enregistrant le départ de 5 membres du bureau, le Foyer rural constate que le bénévolat, de façon générale, se raréfie bien qu'il constitue le pilier du modèle associatif et un facteur majeur de mobilisation citoyenne. C'est pourquoi, les membres du Foyer expliquent qu'ils continuent à y croire et proposent de nombreuses nouvelles animations, pour tous les âges. L'association compte 88 adhérents Coût de l'adhésion reste à 17 euros (identique à 2021)

Conseil d'école du 29/03

Les enseignantes ont présenté à tour de rôle les projets pédagogiques sportifs et culturels de leur classe respective (sorties nature, activités jardinages, sorties art et patrimoine dans Mâcon, danse et expression corporelle, escrime, natation, aviron, équitation, ...).

Réponses aux questions diverses :



CONSEIL MUNICIPAL Compte-Rendu du Conseil Municipal du mardi 5 avril 2022

- Le portail ECLAT (espace numérique de travail entre enseignants, parents et élèves) en cours de déploiement dans les écoles mâconnaises devrait être opérationnel pour le RPI à la rentrée 2022/2023.
- Le dossier de la nouvelle cantine de Sennecé a pris du retard en raison de la crise sanitaire. Ce projet est toujours d'actualité, il est inscrit au budget de la MBA.
- Le personnel de la cantine de Sennecé a été reçu suite aux différentes plaintes de parents. Le maire de Sennecé a souligné les difficultés de recrutement pour ce type de poste
- Le tarif de la garderie restera à l'heure, le tarif à la ½ heure pas à l'ordre du jour.
- Suite à un questionnement des représentants des parents d'élèves concernant les effets de la COVID sur l'enseignement, les enseignantes ont déclaré avoir remarqué chez certains élèves des difficultés à l'apprentissage notamment en maternelle où le port du masque à poser des problèmes pour apprendre la phonétique.

QUESTIONS DIVERSES :

- Vente des fleurs pour **l'ADMR les 19 et 20 mai prochain entre 17 H 00 et 20 H 00** qui aura lieu sous le préau de l'école comme l'année dernière

Prochain Conseil Municipal : Mardi 17 mai 2022 à 19h30